



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 21 mars 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

EMPLOI

Signature d'une convention de revitalisation avec l'entreprise CAMERON

Le Préfet de l'Hérault a signé ce mardi 21 mars 2017 dans les locaux de la sous-préfecture de Béziers une convention de revitalisation avec l'entreprise Cameron

Une convention de revitalisation consiste pour une entreprise à mettre en œuvre des moyens (notamment financiers) permettant de recréer (ou de favoriser la création) sur le bassin d'emploi d'autant d'emplois que ceux perdus dans le cadre des licenciements économiques réalisés.

La signature de la convention va permettre la mise à disposition par la société Cameron de 1,2 millions d'euros pour la mise en place d'un programme d'action qui s'articule autour de 3 axes:

1) Soutenir le développement des entreprises locales : un fonds de prêt à taux zéro sera mis en place en partenariat avec le cabinet BPI et le Crédit Agricole du Languedoc pour aider des projets de création, d'implantation ou de développement d'entreprises

2) Appuyer la structuration des entreprises locales : il s'agit, avec les acteurs du territoire, d'accélérer le déploiement d'actions de développement économique existantes ou en devenir et de favoriser l'émergence de nouvelles filières.

Il s'agit également d'aider les sous-traitants de l'entreprise Cameron à conquérir de nouveaux marchés dans la continuité des actions lancées en 2016 dans le cadre du salon Intersud .

3) Soutien à l'emploi dans les quartiers politiques de la ville

Le fonds de revitalisation permettra le développement d'activité ou de création d'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville.

Cette convention de revitalisation constitue une réelle opportunité pour accompagner le développement économique et l'emploi du bassin d'emploi de Béziers, et pour les acteurs locaux, de contribuer à un projet de territoire ambitieux.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

Un comité d'engagement se réunira une fois par trimestre pour l'octroi et l'engagement des financements. Il sera constitué du Préfet ou de son représentant, de la DIRECCTE, de CAMERON, de la mission de revitalisation de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault.

Un comité de suivi se réunira une fois par an pour le suivi des engagements et de la réalisation des actions. Il sera constitué du Préfet, des services de l'Etat, de CAMERON assistée de la Banque publique d'investissement et de la mission de revitalisation de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault ainsi que d'autres acteurs locaux du développement.

Contacts

Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault

Vincent ETIENNE 06 13 24 06 29

courriel : v.etienne@herault.cci.fr

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

